



Tarnos, le 17 Juillet 2010

Monsieur le Maire de Tarnos

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 29 juin 2010 adressé à Marie Ange Delavenne, Maire Adjointe en charge de l'urbanisme et des bâtiments et déléguée à la communauté de commune du Seignanx, au sujet d'une part « de propos » qu'elle aurait tenus dans le cadre de ses attributions d'élue municipal et que « l'on vous aurait rapporté » et d'autre part, de l'observation que vous portez sur une entrevue, qu'elle aurait soi-disant eu avec un élu de l'opposition et le Président de la Communauté de Communes.

Vos écrits appellent donc de notre part les commentaires suivants :

Concernant la réunion avec une administrée tarnosienne accompagnée d'un élu de l'opposition, cela dans le cadre de la délégation d'adjointe à l'urbanisme, nous considérons que les élus d'opposition ont voie de cité dans les services communaux au même titre que n'importe quel autre élu. Ceci est une question de respect de la démocratie, ce que nous croyons que vous comprenez.

Au cours de cette réunion à laquelle vous n'assistiez pas, « il vous aurait été rapportés » que la qualité du travail d'un fonctionnaire aurait été remis en question « *et se serait vu intimer l'ordre de déroger aux règles dont il a en charge le contrôle* »

C'EST UN MENSONGE ! Jamais la Maire-adjointe socialiste n'a eu de tels comportements.

Vous rapportez également qu'elle aurait tenu à d'autre moment des propos déplacés a l'encontre d'un agent. Quel agent ? Quels propos ? Vous parlez de stigmatisation, mot particulièrement fort pour ne pas dire plus. Accusation sans preuve qui n'engage que vous.



Comme vous le dite parfaitement « *notre administration fait preuve dans l'ensemble d'un grand professionnalisme...* » , nous vous rappelons, car peut-être l'avez-vous oublié, que les fonctionnaires ont un devoir de neutralité. Oui mais, dans le cas contraire ? En tant qu'élu, n'aurait-on pas le droit de dire ou de démontrer un quelconque dysfonctionnement ? De se plaindre d'un manque de respect de certains employés ? Quelle conception vous faites-vous du rôle d'un adjoint au maire ?

Vous faites référence à la loi du 13 juillet 1983. Vous rendez-vous compte, Monsieur le maire, que cette partie de votre courrier est une menace qui, à travers la Maire-adjointe socialiste, atteint tout le groupe socialiste ?

Pour le groupe socialiste, l'article 11 de la loi cité ci-dessus ne s'applique pas puisqu'il n'y a eu ni menaces, ni violences, ni voies de fait, ni injures, ni diffamations ou outrages.

Nous tenons à vous rappeler que les commérages et autres « cancans » dont vous êtes apparemment friand, doivent faire l'objet de preuves. A défaut, ils doivent faire l'objet d'un démenti si effectivement vous n'êtes pas en mesure d'apporter à ce jour la preuve formelle de vos écrits. Faute de quoi, nous nous verrons dans l'obligation de porter vos écrits devant la juridiction compétente pour dénonciation calomnieuse prévue par **l'article 226-10 du code pénal**.

En effet, « *la dénonciation effectuée par tout moyen et dirigée contre une personne déterminée, par celui qui connaissait la fausseté de ses allégations, aura, en s'adressant à un tiers, accusé une personne ou jeté sur elle le soupçon de tenir une conduite contraire à l'honneur, ou de tout autre fait propre à porter atteinte à sa considération, celui qui aura propagé de telles accusations ou de tels soupçons, alors qu'il en connaissait l'inanité, sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire* ».

Enfin, vous faite état, d'une rencontre de l'adjointe socialiste avec un élu de l'opposition et le Président de la Communauté de Communes au siège de cette dernière. Là encore vous dépassez votre rôle, et proférez par écrit des allégations mensongères sans aucune preuve.

CAR C'EST ENCORE UN MENSONGE puisque notre adjointe n'était pas présente ce jour là ; elle n'a jamais été prévenue de cette réunion pas plus que le groupe socialiste.

Permettez nous, quand même Monsieur le Maire, de vous faire remarquer que le Président de la communauté des communes est libre de recevoir qui il veut et l'opposition de prendre rendez-vous avec qui elle veut.

N'avez-vous pas reçu le leader de l'opposition dans votre bureau peu après les élections municipales sans que le groupe socialiste n'ai été ni prévenu ni invité ? N'êtes vous pas régulièrement en contact avec des élus de droite de la cabab ?



Nous observons enfin que votre courrier s'inscrit dans une période marquée par votre opposition au fonctionnement de la communauté des communes du Seignanx et nous ne pouvons voir, dans votre courrier, autre chose qu'une manœuvre d'intimidation à l'encontre du groupe socialiste.

Votre courrier est un catalogue d'approximation, d'accusation sans preuve, de faits déformés, qui ne font qu'alourdir le climat qui règne actuellement dans notre majorité et qui n'est pas de notre fait.

Pour cela, nous récusons l'ensemble des récriminations contenus dans ce courrier et vous demandons Mr le Maire de vous reprendre et d'adopter une attitude digne du premier magistrat de la commune et plus conforme à ce qu'une équipe municipale attend d'un représentant élu de la République Française.

Et, afin d'éviter dorénavant de colporter de tels ragots, nous vous demandons de vérifier la véracité des propos que vous tenez avant de les rendre publics !

Nous vous demandons, de rétablir Marie-Ange DELAVENNE dans ses droits et d'apporter un démenti formel à toutes ces accusations, faute de quoi nous tournerons vers la juridiction compétente, afin de faire valoir ce que de droit.

Les élus socialistes ont toujours été soucieux des intérêts de chacun, sans esprit partisan, ce qui n'est apparemment pas votre cas.

Une fois de plus, vous employez Mr le MAIRE des méthodes d'un autre temps afin de déstabiliser des élus socialistes après avoir essayé de faire de même avec les élus de la communauté de commune et son président.

MAIS sachez Mr le Maire que notre groupe ne peut accepter AUCUNE entreprise d'intimidation.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Groupe des Socialistes Tarnosiens et Républicains

P.S. : Nous vous rappelons que les publications municipales ne sont pas des tribunes ouvertes pour les syndicats.

Copie à l'employé communal concerné

